

LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025 à 18H00

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Salle conseil – Mairie de SAINT-FRÉGANT

- TABLEAU DES DÉCISIONS -

Membres du bureau en exercice: 15

Présents: 12Votants: 12Quorum atteint

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	Х		
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	Х		
KERLOUAN	COLLIOU	Christian		Х	
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	Х		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	Х		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier		Х	
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	Х		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	Х		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	Х		
PLOUIDER	PAUGAM	René	Х		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	GOULAOUIC	Pascal	Х		
SAINT-FREGANT	GALLIOU	Cécile	Х		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis		Х	
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	Х		

Secrétaire de séance : Cécile GALLIOU

Liste des délibérations examinées en séance du 22/09/2025

OBJET DES DÉLIBÉRATIONS	Numéro d'acte	VOTE			
Ressources humaines					
Accueil d'un contrat d'apprentissage au service communication	28	Approbation à l'unanimité			

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance sont publiées sur le site internet de la CLCL (https://www.clcl.bzh/conseils-deliberations) et sont communicables sur support papier sur demande. Art. L.2121-25: Nouvelles dispositions applicables au 1^{er} juillet 2022 – Fonctionnement du conseil communautaire.

Liste affichée au siège de la CLCL le 29/09/2025 et publiée sur le site internet de la CLCL le 29/09/2025. La Présidente

